

Image not found or type unknown



Signification de conclusion

Par **yanis995**, le **19/09/2008 à 11:09**

Bonjour, je suis séparé de ma femme. nous sommes passés devant le juge en février pour la conciliation. je dois récupérer chez l'huissier un document intitulé "signification de conclusions". A quoi dois je m'attendre? est ce pour me dire que le divorce est prononcé ou bien est ce autre chose. merci

Par **lawyer 57**, le **19/09/2008 à 11:20**

Non, vous n'êtes pas encore divorcé, il s'agit vraisemblablement de la suite de la procédure, et celle ci est obligatoirement commencée par un acte d'huissier.
Vous devez aller le chercher, c'est très important car sans cela vous ne saurez pas ce qui est demandé au juge, et le fait de ne pas aller le chercher n'arrêtera pas la procédure.
En plus je vous conseil d'aller voir un avocat qui est obligatoire pour la suite de la procédure.